

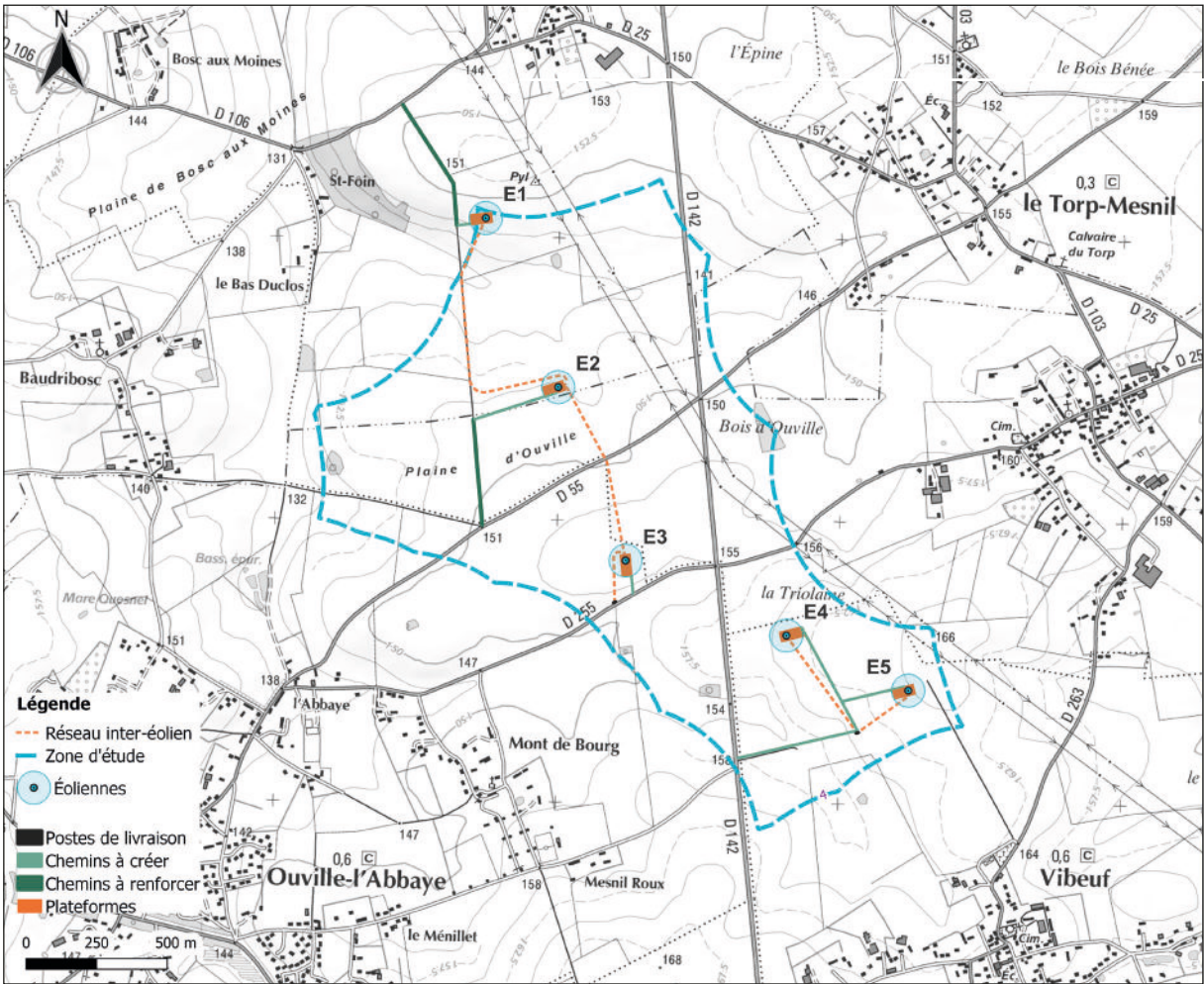


Le projet déposé auprès des autorités

Le projet final, qui vous a été présenté dans le dernier bulletin, est le projet qui a été déposé aux services de l'État en 2024. Pour rappel, ce projet est constitué de 5 éoliennes de 150m maximum de haut, pale à la verticale, et de deux postes de livraison sur les communes de Boudeville, Ouville-l'Abbaye et Vibeuf.

Chiffres clés du projet

- Hauteur des éoliennes :** 150m en bout de pale
- Puissance unitaire maximale des éoliennes :** 4,8 MW
- Puissance maximale du parc :** 24 MW
- Production annuelle estimée :** 52 GWh (pour un équivalent pleine puissance de 2200 h) soit la consommation annuelle de 10 500 foyers (en tout électrique)*
- Économie de 2 162 tCO₂eq/an** par rapport aux émissions moyennes du mix électrique français [source bilan RTE 2022]
- Recettes fiscales estimées :** 246 000€/an [Communes, EPCI et Département, taux 2024 sauf IFR : montant 2025]



Après le dépôt du dossier, les services de l'État prennent le temps de l'instruire puis émettent des avis et/ou des demandes de compléments. Ainsi, au cours des derniers mois, nous nous sommes attachés à répondre à ces demandes de compléments. La MRAe [Mission Régionale d'Autorité environnementale] a également émis un avis avec des recommandations auxquelles nous avons répondu via un mémoire en réponse.

Le projet arrive maintenant à la phase d'**Enquête Publique**, qui dure environ un mois. Elle permet à tous de prendre connaissance de l'ensemble des éléments du dossier. Au cours de cette enquête publique, des permanences seront assurées par une commissaire enquêteur afin que chacun puisse donner son avis.

L'instruction du dossier

4 Permanences assurées par la commissaire enquêteur :

- Mardi 10 juin 2025 de 14h00 à 17h00 (ouverture) en mairie de Boudeville,
- Vendredi 21 juin 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Vibeuf,
- Vendredi 27 juin 2025 de 15h30 à 18h30 en mairie d'Ouville-l'Abbaye,
- Jeudi 10 juillet 2025 de 14h00 à 17h00 (clôture) en mairie de Boudeville.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents et donner votre avis sur le projet via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/parceoliendusurouet76>

Afin d'éviter toute confusion, le site internet du projet sera fermé le temps de l'enquête publique (une redirection vers le registre-numérique sera mentionnée).



* (référence : 2,17 personnes/foyer, source INSEE 2020 ; 2223kWh/personne/an de consommation électrique, source ENEDIS 2020 - soit 4823,91kWh/an par foyer)

Le Parc éolien du Surouët et son intégration dans le territoire

Le Groupe Lhotellier et SEIDER, porteurs de ce projet éolien, affirment leur engagement pour un développement durable qui dépasse les accès, mais surtout, elle met en lumière l'ensemble des mesures que nous envisageons de mettre en œuvre. Ces mesures sont [Réduire, Compenser], soient dans le cadre de concertations régulières avec les acteurs locaux : habitants, propriétaires, agriculteurs.

Biodiversité Zone faisant l'objet de relevé de biodiversité

- Renforcement du suivi de la biodiversité :

Une fois le parc mis en fonctionnement, un suivi de l'activité des Chiroptères et des oiseaux de la zone d'étude sera mis en place et renforcé au-delà des obligations réglementaires. En effet, les écologues mèneront une mission de suivi de l'impact du parc dès l'année qui suit sa mise en service, puis périodiquement 2, 3, 5, 7, 10, 15 et 20 ans après.

- Suivi spécifique des Busards :

Mise en place d'un suivi spécifique des Busards pendant les 20 ans d'exploitation du parc.

- Protection de la biodiversité :

La limitation des nuisances envers la faune est anticipée : le système d'éclairage du parc est adapté, l'enherbement des plateformes et des aménagements annexes est proscrit pour ne pas attirer la faune à proximité des turbines.

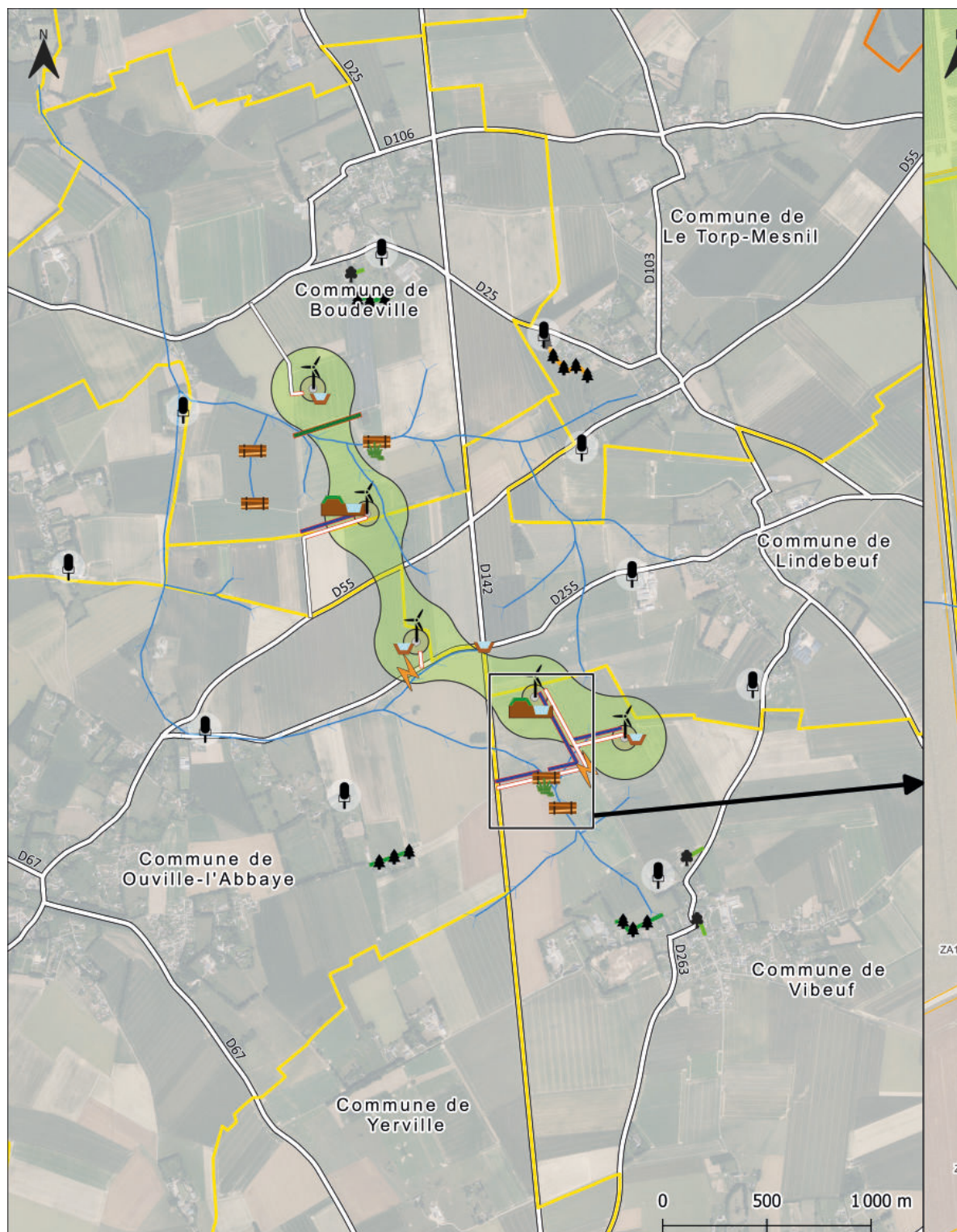
- Cohabiter avec les chauves-souris :

Adaptation de la mise en mouvement des pales en fonction de la période de l'année, de la vitesse du vent et de la température.

Acoustique Point de mesure acoustique

- Plan de Bridage Acoustique :

Dans l'année suivant la mise en service du parc, un suivi acoustique sera mis en œuvre afin de vérifier que les émergences sonores du parc en phase d'exploitation sont bien conformes à la réglementation en vigueur. Il permettra de préserver la tranquillité des riverains.



Éléments de contexte :

- Limite communale
- Route départementale
- Axe de ruissellement
- Parcelle cadastrale

2019

Identification du site



Premiers sondages des élus locaux



Premiers échanges avec les propriétaires et exploitants agricoles



2022

1ère campagne de financement participatif (Mai 2022)



Installation d'un mât de mesure éolien

Etudes environnementales



2023

Partenariat avec le Groupe Lhotellier



Pré-cadrage avec les Services de l'Etat (Février 2023)



Fin des états initiaux

2ème fin

se largement la simple installation d'éoliennes. La carte ci-jointe détaille l'implantation des éoliennes, des postes de livraison et ont le fruit d'études approfondies réalisées par les bureaux d'études spécialisés, soient dans le cadre de la séquence ERC (Éviter, Réduire et Élus.



Parc éolien :

- Éolienne
- Poste de livraison
- Chemin à créer

- Chemin existant
- Plateforme
- Emprise
- Survol des éoliennes

Paysage

- Talus cauchois
- Fossé cauchois
- Plantation d'arbres

- Plantations de haies et talus cauchois :

Pour briser les vues directes sur le parc et selon les préconisations de notre Paysagiste, plusieurs linéaires de haies et talus cauchois seront implantés. Au total environ 1200m d'aménagements sont prévus pour un montant total de 33 700€. Les essences indigènes, dites « essences locales », qui poussent spontanément dans le département seront privilégiées, ainsi que le choix d'essence à croissance rapide type frêne, érable sycomore, merisier ou châtaignier.

- Bourse aux arbres :

Pour les habitants soucieux d'aménager leur jardin afin de filtrer les vues sur le parc éolien, une bourse aux plants sera mise en place. L'idée est d'offrir la possibilité aux habitants de planter des arbres sur les terrains qui auront une vue sur le parc en fournissant, par l'intermédiaire d'un pépiniériste du secteur, des plants de variétés d'arbres locales.

Hydraulique

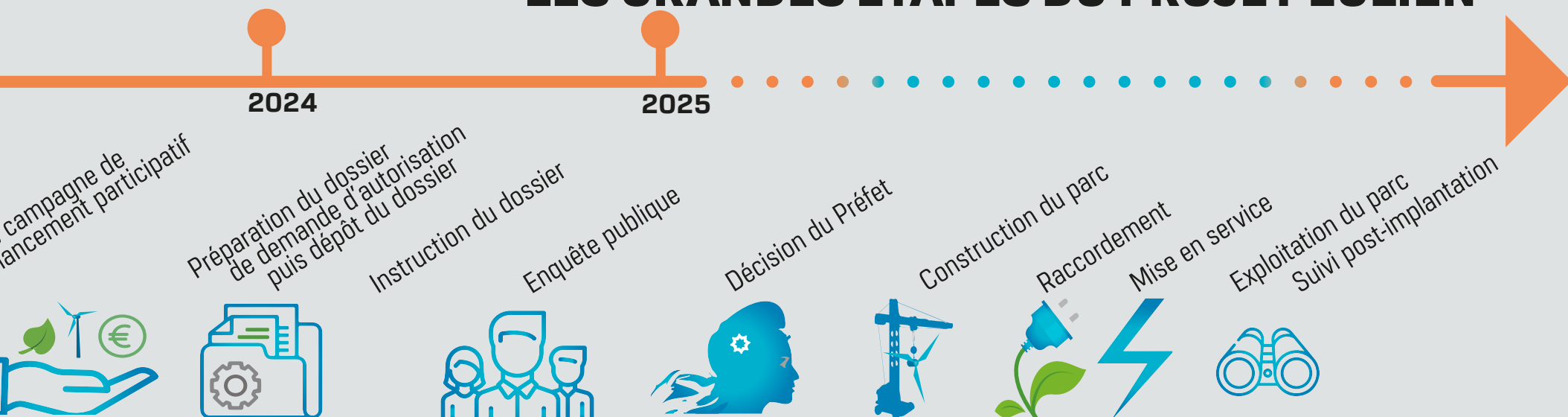
- Merlon et ouvrage d'infiltration
- Fascine et bande enherbée
- Ouvrage de stockage et d'infiltration des eaux de ruissellements générées par la plateforme et la fondation de l'éolienne à créer
- Noe d'infiltration à redents pour la gestion des eaux pluviales le long du chemin d'accès
- Ouvrage d'infiltration
- Fascine

- Minimiser l'imperméabilisation des sols via l'utilisation, [quand c'est possible] de chemins existants et la remise en état des surfaces nécessaires qu'en phase chantier.

- Création d'ouvrages enherbés, de merlons enherbés, de fascines et de bandes enherbées pour gérer, diriger, freiner et favoriser le dépôt de particules des eaux de ruissellement.

Pour toute clarification sur le projet, notre équipe reste à votre écoute.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN



Contexte énergétique

Cap sur l'avenir énergétique !

Alors que notre projet éolien du Surouet progresse, il est essentiel de le situer dans le contexte plus large de la transition énergétique de notre pays. Le projet révisé de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3), dont la publication officielle n'est pas encore finalisée, propose une vision des objectifs nationaux auxquels nous sommes heureux de contribuer. Si la volonté de décarbonation est indéniablement louable, plusieurs points appellent néanmoins un examen plus approfondi.

Concernant l'éolien terrestre, le maintien des objectifs de 40 à 45 GW d'ici 2035, souligne l'importance de l'éolien pour atteindre nos objectifs climatiques. Mais la réalisation de ces ambitions dépendra de la levée des obstacles administratifs et des contraintes d'intégration au réseau.

Les procédures d'autorisation doivent être simplifiées et accélérées pour garantir le déploiement effectif des projets. La directive RED III, publiée en octobre 2023, vise à porter la part des renouvelables à 42,5 % d'ici 2030. Elle vise à faciliter les autorisations pour l'éolien et le photovoltaïque, et fixe des objectifs ambitieux pour l'industrie, les transports et les bâtiments. Les États doivent la transposer ce mois de mai pour accélérer la transition énergétique en Europe. En Seine-Maritime, nous sommes déterminés à participer activement à ces objectifs et au-delà. Notre projet éolien s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en apportant une énergie propre et renouvelable à notre territoire. Les objectifs de cette directive nous encouragent à poursuivre nos efforts, en veillant à l'intégration harmonieuse de nos installations dans le paysage local.

Didier Boureaud, gérant de SEIDER

Pour aller + loin

Démontage du Mât de mesure :

Comme vous vous en êtes très probablement rendu compte, le mât de mesure, installé en 2022, a été démonté il y a quelques semaines par la même équipe que celle ayant procédé à son montage.

Ce mât a joué un rôle crucial dans la collecte de données essentielles pour l'évaluation du potentiel éolien du projet. En effet, il nous a permis d'avoir une vision plus précise des caractéristiques de vent du site, de l'activité des chiroptères ainsi que des conditions météorologiques.

Ces données récoltées confirment la pertinence de ce site pour accueillir un projet éolien tout en adaptant son fonctionnement à l'activité des chauves-souris.



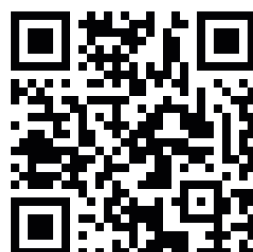
La directive RED III, publiée en octobre 2023, vise à porter la part des énergies renouvelables :

La direction RED III, publiée en octobre 2023, porte l'objectif de renouvelables à 42,5 % d'ici 2030 et simplifie les démarches pour accélérer la transition énergétique en Europe. Les États doivent la transposer avant mai 2025.



Site Internet SEIDER:

Découvrez les autres projets en cours ainsi que l'actualité de SEIDER sur notre site.



Bulletins officiels :

Consultez les quatre précédents bulletins officiels sur le site du projet : www.parceolien-surouet.fr

Sujets : études paysagères, financement participatif, partenariats, etc.

Nous contacter



SEIDER - Agence de Rouen
Bâtiment Eole
84 rue Louis Blériot
76230 Bois-Guillaume



02 35 02 67 52



contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com

